

Personnes traitées par antihypertenseurs en 2015

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques au cours de l'année n (à différentes dates), et en cas de grands conditionnements au moins 1 grand et 1 petit, ou 2 grands, mais n'étant pas identifiées comme ayant une maladie coronaire ou un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète. La liste comprend l'ensemble des médicaments ayant une indication thérapeutique remboursable dans le traitement de l'hypertension artérielle (et l'historique depuis le 1er janvier 2000). Sont exclus les médicaments à action antihypertensive des codes ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) commençant par C02, C07, C08, C09 n'ayant pas d'indication selon l'autorisation de mise sur le marché (AMM) dans le traitement de l'hypertension artérielle.
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : http://www.pifo.uvsq.fr/epideao/esp/chap_2/standardisation.html). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 6 264 800 personnes traitées par antihypertenseurs, dont 61% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 66 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 29%, dont 70% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 109,75‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 082 900 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 112,22‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 30,89‰ sont traitées par antihypertenseurs, contre 44,87‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 47,87‰ contre 45,87‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes traitées par antihypertenseurs par classe d'âge en 2015**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	2 900	43 500	500 200	664 100	673 500	536 700	2 420 800
Taux brut	0,51‰	6,66‰	72,66‰	209,05‰	273,12‰	291,75‰	91,52‰
Femmes							
Effectif	2 000	61 200	645 400	856 600	998 600	1 280 200	3 844 000
Taux brut	0,38‰	8,22‰	80,67‰	225,34‰	337,01‰	408,8‰	125,5‰
Total							
Effectif	4 800	104 700	1 145 700	1 520 700	1 672 100	1 816 900	6 264 800
Taux brut	0,45‰	7,49‰	76,96‰	217,93‰	307,99‰	365,49‰	109,75‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes traitées par antihypertenseurs par région en 2015**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	284 500	88,04‰	91,61‰	432 400	116,20‰	122,67‰	716 900	103,11‰	107,74‰
Bourgogne-Franche-Comté	114 400	104,31‰	98,34‰	186 500	146,26‰	137,38‰	300 800	126,86‰	118,88‰
Bretagne	111 300	90,47‰	91,02‰	179 500	124,90‰	122,53‰	290 800	109,02‰	107,79‰
Centre-Val de Loire	103 100	101,89‰	97,82‰	167 700	142,41‰	137,37‰	270 800	123,68‰	118,58‰
Corse	11 100	96,24‰	83,94‰	17 100	128,69‰	116,35‰	28 200	113,65‰	100,70‰
Grand Est	220 800	102,59‰	101,72‰	354 200	142,61‰	142,12‰	575 000	124,03‰	122,96‰
Guadeloupe	15 700	94,72‰	96,25‰	29 600	136,89‰	142,64‰	45 300	118,60‰	121,98‰
Guyane	4 500	59,20‰	96,50‰	7 300	78,32‰	139,87‰	11 900	69,70‰	119,28‰
Hauts-de-France	235 700	95,82‰	104,76‰	389 900	140,87‰	152,54‰	625 600	119,67‰	130,20‰
Ile-de-France	403 600	80,55‰	90,96‰	611 500	106,61‰	124,31‰	1 015 200	94,46‰	108,30‰
Martinique	14 400	98,59‰	90,31‰	28 100	144,72‰	137,49‰	42 500	124,88‰	116,50‰
Mayotte	1 500	36,35‰	72,20‰	2 000	39,54‰	94,38‰	3 600	38,09‰	83,62‰
Normandie	131 000	99,39‰	99,01‰	216 000	143,02‰	141,20‰	347 000	122,69‰	121,37‰
Nouvelle Aquitaine	227 900	103,99‰	97,32‰	369 200	141,94‰	131,82‰	597 100	124,59‰	115,47‰
Occitanie	199 000	88,63‰	86,55‰	310 400	118,14‰	116,28‰	509 400	104,54‰	102,01‰
Pays de la Loire	136 400	93,14‰	97,42‰	210 800	125,99‰	130,59‰	347 200	110,66‰	114,85‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	179 100	86,87‰	81,40‰	286 100	117,44‰	110,63‰	465 200	103,43‰	96,59‰
Réunion	21 600	56,75‰	77,19‰	37 800	87,29‰	121,18‰	59 400	72,98‰	100,47‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts des personnes traitées par antihypertenseurs décédées par classe d'âge en 2015

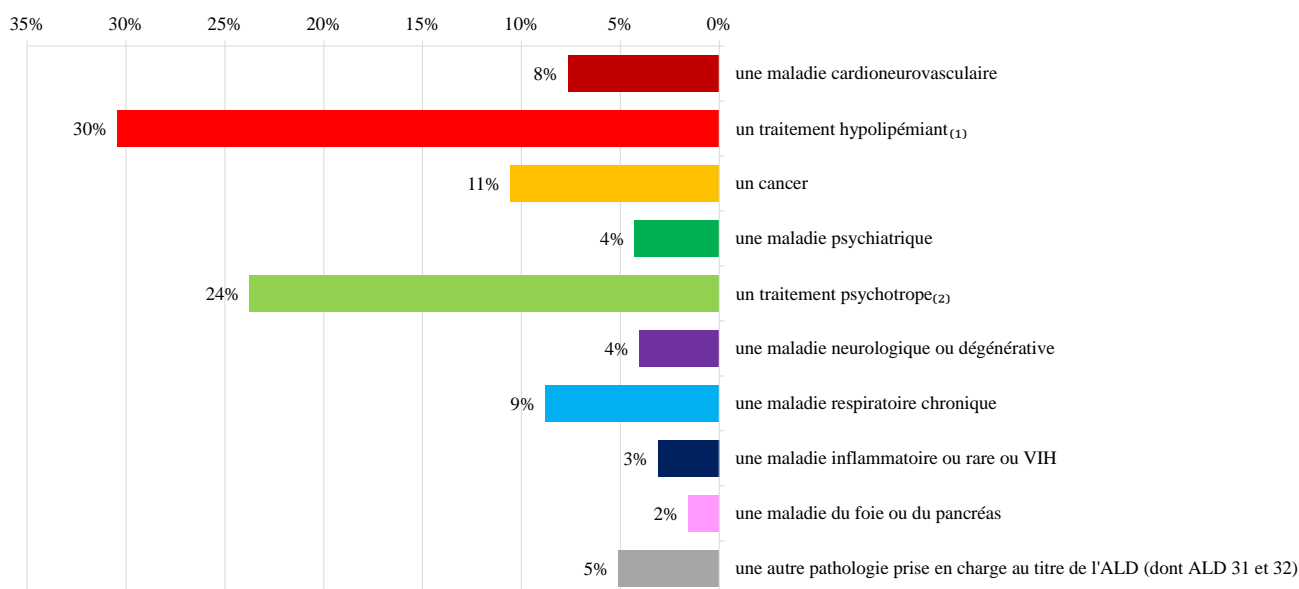
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	100	2 200	4 700	7 200	30 700	44 900
Effectif total	4 400	94 200	1 034 500	1 302 500	1 388 800	1 537 700	5 362 100
Taux brut	-	0,11%	0,22%	0,36%	0,52%	2,00%	0,84%

Source : SNIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par antihypertenseurs sont respectivement de 79 ans et de 82 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes traitées par antihypertenseurs, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 4 204 millions d'euros (2,7%) sont attribués à la prise en charge pour traitements antihypertenseurs (hors pathologies) :

- 3 307 millions d'euros pour les soins de ville
- 251 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 645 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 570 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2013 et 2015

a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par antihypertenseurs est de 0,35%. L'évolution brute de la prévalence entre 2013 et 2015 est de -0,08 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,13 point.

b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements antihypertenseurs est de 0,08%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -0,1%. Les dépenses totales augmentent du fait d'une augmentation des effectifs de personnes concernées alors que la dépense moyenne par personne diminue.